

# Union Internationale pour la Protection de la Nature

## BULLETIN D'INFORMATION

Vol. II. — N° 4. — Juillet 1953.

Paraît tous les deux mois.

*Protégeons la Nature*

*Elle nous le rendra*

Ce *Bulletin*, par sa présentation et ses dimensions, reflète les possibilités actuelles de l'U.I.P.N. Il ne tient qu'à ses lecteurs de le faire croître en importance et en intérêt.

Jusqu'à nouvel ordre, il se bornera à énoncer des informations, pour autant que celles-ci aient été estimées de portée internationale. L'Union espère fermement que tous ses membres et que le plus grand nombre possible d'institutions, associations, éditeurs de journaux ou périodiques des divers pays du monde auront à cœur, afin de servir la cause — vitale pour l'avenir de l'Humanité — de la Protection de la Nature, de reproduire dans leurs organes de diffusion certains des textes ci-contre. Une telle reproduction est entièrement libre, avec mention facultative de la source : U.I.P.N., 42, rue Montoyer, Bruxelles. Nous serons particulièrement reconnaissants à ceux qui nous transmettront les coupures de presse ou de périodiques reproduisant l'une ou l'autre de nos informations.

Deux souhaits sont formulés ici avec insistance, s'adressant à tous les lecteurs de ces lignes, mais en tout premier lieu aux membres de l'Union.

Tout d'abord, les critiques constructives et les conseils seront toujours sollicités, d'où qu'ils puissent émaner, et accueillis avec gratitude.

Ensuite, pour permettre à l'U.I.P.N. de jouer son rôle naturel de plaque tournante, les lecteurs et une fois encore principalement les membres de l'institution sont instamment priés d'être non seulement les diffuseurs locaux des informations du *Bulletin*, mais aussi leurs auteurs. Que toute situation inquiétante, toute expérience intéressante, toute mesure législative organisant une protection locale nouvelle, toute offre particulière de coopération ou d'échange nous soient signalées, en une note courte et précise, qui sera diffusée aussitôt dans ces colonnes. Aux membres de l'Union de marquer ainsi leur vitalité en servant leurs intérêts en même temps que l'intérêt général et en contraignant bientôt les éditeurs de cette feuille à en augmenter les dimensions et le tirage et à en raccourcir la périodicité.

### ÉDITORIAL

#### I. — LA NATURE EST MENACÉE.

##### B. — LES ÉLIMINATIONS.

###### 1. Le contrôle du gibier.

Un premier groupe d'éditoriaux du *Bulletin* a été consacré à l'examen successif des dommages que cause aux associations naturelles le fait que l'Homme moderne y effectue des prélèvements de plus en plus sérieux, afin d'alimenter l'économie en perpétuelle expansion d'une population croissant au rythme de deux cent millions d'humains tous les dix ans. Mammifères, oiseaux, poissons, arbres, principes fertiles des sols sont tour à tour les victimes de ces prélèvements, trop sévères pour permettre aux associations exploitées de se reconstituer normalement. Quelques commentaires vont maintenant être réservés à une autre catégorie d'actions humaines, également dangereuses pour l'équilibre de la Nature. Ce sont les efforts que font les collectivités anthropiques pour se débarrasser des individus zoologiques et botaniques qu'elles croient ou constatent être nuisibles à leurs intérêts immédiats.

Le mammifère, dès les origines de l'activité agricole de l'Homme, a été l'objet d'anathèmes grandement généralisés. La cause en est qu'il apparaît sans équivoque possible comme un compétiteur du paysan et de l'éleveur dans le désir de s'approprier précisément les parties de la plante cultivée ou de l'animal domestiqué que l'agriculteur a en vue lorsqu'il se livre à son activité rurale. Le zèbre, l'éléphant, les cochons sauvages — phacochères comme sangliers — jusqu'au lapin des régions tempérées, ont la malchance d'éprouver pour les graines ou racines des plantes cultivées une appétence, funeste pour eux, égale à celle manifestée par l'Homme. De même, des carnassiers sauvages, renards, léopards, ou lions, ont l'odorat agréablement excité lorsque leurs pas les mènent à proximité des enclos où les humains enferment les volailles ou le bétail qu'ils destinent à leur table. Cette compétition a tôt fait de ranger l'animal qui y participe dans la catégorie des bêtes fauves, des rapaces, des prédateurs. Et le principe de la légitime défense des personnes et des biens fait aussitôt considérer comme entièrement justifiée toute campagne d'extermination entreprise contre l'espèce « nuisible », que ce soit par le piège, le fer ou le poison. D'innombrables collectivités animales ont ainsi vu leur arrêt de mort scellé du simple fait qu'un champ cultivé a soudain fait son apparition dans la lande ou la savane où jusqu'alors elles avaient régné en uniques occupantes du pays.

## LA NATURE EST MENACÉE.

**Habitants du désert.** — L'animal fabuleux et magnifique qu'est l'Oryx d'Arabie (*Oryx beatrix*) est une sorte de grande antilope d'un blanc éblouissant, portant des marques noires autour du museau et des oreilles; deux cornes élancées, longues et minces, légèrement courbées vers l'arrière, ornent son front; elles sont si rapprochées qu'elles peuvent facilement donner l'impression d'une seule corne et que, de l'avis de M. D. van der Meulen, de la Société Royale de Géographie des Pays-Bas, à qui nous devons ces renseignements, l'oryx pourrait bien être la licorne de la Bible. L'animal doit sa survivance au fait qu'il est parvenu à se réfugier très loin des humains, dans une région inhabitée et presque entièrement inexplorée au cœur des grands déserts d'Arabie, tandis que les autres habitants des sables : autruches, onagres, tigres, lions, s'apprentent à rejoindre le domaine de la légende. L'oryx, appelée « woudheidi » par les Arabes, figure maintenant sur la nouvelle liste de mammifères menacés d'extinction que le service de sauvegarde de l'U.I.P.N. se propose d'étudier; il constitue malheureusement une pièce de choix à inscrire aux tableaux de chasse, et l'homme dispose actuellement de moyens techniques qui lui permettent de le poursuivre dans son habitat reculé.

\*\*

Les gracieux troupeaux de gazelles forment sans aucun doute l'un des éléments les plus attrayants et les plus spectaculaires du désert, mais c'est de partout que nous parvient l'écho des massacres opérés par les chasseurs motorisés qui organisent des courses à la mort, des hallalis hallucinants dont la violence et l'horreur sont un révoltant témoignage de la cruauté humaine. Il est de notre devoir de citer, sans autre commentaire, quelques extraits d'un article signé Leo James, qui vient de paraître dans un illustré du Caire, « Images » :

« La chasse à la gazelle, sport passionnant entre tous, était jusqu'ici interdite dans tout le territoire égyptien. C'est Farouk qui, au lendemain d'une partie de chasse, ordonna l'interdiction, se réservant à lui tout seul de chasser les gazelles sur toute l'étendue de son territoire. Aujourd'hui, le nouveau régime a mis fin à ces abus et les amateurs de chasse respirent ... et chassent librement. C'est ainsi que nous avons été conviés à une expédition dans le désert de l'Est, en compagnie de deux officiers et cinq civils, tous Nemrods fervents et excellents tireurs... Bientôt cinq petits nuages apparaissent clairement devant nous, ce qui signifie que cinq gazelles fuient à toutes jambes. Le compteur kilométrique indique 90 kilomètres à l'heure, et cependant nous ne gagnons pas beaucoup de terrain sur les rapides quadrupèdes... Au bout d'environ cinq minutes, les gazelles faiblissent, à bout de souffle, et ralentissent comme prévu. Nous les distinguons maintenant très nettement... L'instant tant attendu arrive enfin : sept fusils sont impitoyablement braqués sur les pauvres gazelles, armes à répétition dont la charge pardonne rarement. Sept détonations retentissent, et trois gazelles roulent à terre, tandis que les deux autres, foudroyées par la peur, redoublent de vitesse, surmontant leur lassitude. Une jeep est immédiatement stoppée, et nous nous précipitons vers les gazelles, dont une seule a été tuée sur le coup. Les deux autres, étendues sur le flanc, nous regardent approcher avec terreur, et c'est à ce moment que nous observons, sans aucune erreur possible, que leurs grands yeux sombres s'embuent de larmes. Le vieil adage n'a donc point menti : la gazelle pleure lorsqu'elle sent sa fin venue... Fiers et sanglants, les Nemrods exhibent les dépouilles encore tièdes de leurs victimes, dont la tête et les cornes iront probablement enrichir une panoplie de chasse, tandis que la peau servira de descente de lit. »

En fait, il s'agit d'une espèce animale, la gazelle des sables (*Gazella leptoceros*), fort menacée, qui ne subsiste guère que dans quelques dunes de Tripolitaine et de Libye, dans quelques plaines sablonneuses des rives du Nil, notamment dans le désert à l'Ouest de Giza, et enfin, dans le Nord-Ouest du Soudan anglo-égyptien. En outre, il convient de rappeler que l'Égypte a signé la Convention Internationale de Londres, en 1935, dont les clauses interdisent l'emploi de véhicules motorisés pour la chasse.

**Les grands fauves du Tchad.** — Un correspondant de l'U.I.P.N. amateur de chasse, mais respectueux des lois de la nature, vient, il y a quelques semaines, de nous signaler certaines pratiques qui risquent de précipiter la disparition des grandes bêtes d'Afrique. Le piège moderne à mâchoires aurait fait son apparition dans la région au Sud d'Abeché, capitale de l'Ouaddai. Un seul piège, utilisé par le chef du district et prêté à divers chefs indigènes, suffit à prendre une douzaine de lions par an, quelques léopards et même des guépards, animaux protégés par la Convention de Londres. Ce premier exemple n'a pas manqué d'être copié par les éleveurs de moutons d'Abou Goudam qui capturent aussi à leur tour force lions et panthères. « Voilà une

région qui, en quelques années, n'aura plus de lions ». De plus, fait encore plus grave, le poison est parfois employé pour se débarrasser des fauves; une hécatombe de lions en serait résultée dernièrement en Mauritanie, et ce moyen de destruction aveugle ne peut manquer d'atteindre d'autres animaux protégés par la loi. Ce cas, ajoute notre correspondant, mérite de retenir l'attention de la Conférence qui doit se tenir en octobre prochain à Bukavu, au Congo belge, pour la Protection de la faune et de la flore africaines.

**Le Grizzly.** — La présence d'*Ursus horribilis* vient d'être signalée dans les réserves forestières de Rio Grande et de San Juan, dans le Colorado; sans doute s'agit-il des derniers spécimens de l'espèce, localisés dans la région méridionale des Rocky mountains. Cet animal a été éliminé de la plus grande partie de son habitat primitif aux Etats-Unis, pour faire place au bétail domestique.

**La chasse aux trophées.** — Le « tamaraw » (*Bubalus mindorensis*) est confiné à une aire très limitée de l'île de Mindoro, dans l'archipel des Philippines. Il est menacé à la fois par le développement économique de la région et par des chasseurs peu scrupuleux qui le poursuivent uniquement pour le plaisir de se procurer des trophées.

Le morse du Pacifique est aussi une victime de la vantardise humaine. Le troupeau qui résidait dans la région des îles Pribilof a été entièrement exterminé et l'autre groupe sédentaire, celui qui fréquente la baie de Bristol, sera rapidement massacré par la population de Togiak, qui n'en fait aucun usage autre que la vente des défenses de l'animal. Les autres troupeaux de cette vache marine sont migrateurs et il semble qu'ils se réfugient en été sur la côte sibérienne de l'océan Arctique; l'été et l'automne les voient se diriger le long du détroit de Bering, et c'est à ces époques que les Esquimaux riverains les chassent avec une intensité hors de proportion avec leurs besoins en nourriture et qui s'explique par la valeur marchande des défenses du morse. Ces deux cas, qui méritent étude et intervention, ont été signalés par M. R. Pough, Directeur du Département des Ressources Naturelles du Musée d'Histoire Naturelle de New-York, à la dixième réunion de l'American Committee for International Wild Life Protection.

**Les forêts et les chèvres.** — M. R. Furon, sous-Directeur du Laboratoire de Géologie du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, qui vient de séjourner une année en Turquie comme chef de la mission d'Assistance Technique de l'Unesco, rend compte, dans « La Terre et la Vie » (année 1953, n° 1), de certaines de ses observations. Là, comme ailleurs, la forêt diminue et sa surface totale est réduite à 10 millions d'hectares. L'exploitation du bois d'œuvre et de chauffage en est en partie la cause, mais « la chèvre reste la grande ennemie de la forêt ». L'existence de 56 millions d'animaux domestiques dans le pays présente une menace évidente pour les surfaces boisées, et, selon le Prof. Heske, de la Faculté forestière d'Istanbul, « constituerait un véritable phénomène parasitaire entraînant la destruction annuelle de 300.000 ha de forêts ».

On souhaiterait voir les autorités et l'opinion publique de ce pays témoigner de plus de compréhension envers les efforts isolés des naturalistes turcs en faveur de la nature.

## OÙ LA NATURE EST PROTÉGÉE.

**L'oiseau perdu et retrouvé.** — Le takahe (*Notornis hochstetteri*), « oiseau archaïque, étonnant fossile vivant », est une relique pour la Science. Endémique en Nouvelle-Zélande, où, jusqu'à l'arrivée du Capitaine Cook, les oiseaux formaient la principale classe de vertébrés, il subit, comme les autres, les conséquences de l'introduction de mammifères prédateurs. Les Européens en aperçurent un exemplaire vivant pour la première fois en 1849, et le mangèrent... En 1898, un chien captura une jeune femelle de takahe; sa dépouille et celles de trois autres recueillies antérieurement furent pendant un demi-siècle les seules traces de cet oiseau conservées dans des musées. En 1948, le Dr G. B. Orbell, provoquant l'émoi des naturalistes du monde entier, découvrit, sur la rive occidentale du lac Te Anau, dans le Sud de la Nouvelle-Zélande, d'abord des empreintes, puis, le 21 novembre, une colonie de l'oiseau lui-même. Bien entendu, le Gouvernement néo-zélandais défendit l'accès de leur zone d'habitat, environ 1.800 km<sup>2</sup>, sauf à quelques savants accrédités, et la dernière expédition entreprise par le Musée de Canterbury a pu observer deux colonies de *Notornis* à quelque distance de l'endroit où le Dr Orbell découvrit les premiers exemplaires en 1948. Il s'agit de six oiseaux, dont un couple accompagné d'un poussin (*Bulletin d'Information* du « Pacific Science Association », février 1953).

La curieuse silhouette du takahe ressemble à celle des autres oiseaux de Nouvelle-Zélande qui ne volent pas, le weka ou le kiwi; il est cependant plus grand, pèse environ 7 livres et son plumage est somptu-

usement coloré de bleu indigo chatoyant sur les épaules, la tête, le cou et la poitrine, de vert métallique le long du dos; l'abdomen et les cuisses passent au noir pourpre, tandis que le bec et les pattes sont d'un rouge éclatant. Seul le caractère inaccessible de cette région inhabitée explique que cet oiseau, paré d'une manière si voyante, ait échappé pendant si longtemps aux regards des hommes.

**Protection efficace aux Etats-Unis.** — Les mesures judicieuses qui viennent d'être appliquées en vue de restaurer l'habitat des dindons sauvages dans la réserve forestière Francis Marion, en Caroline du Nord (U.S.A.), ont eu pour résultat une augmentation de la population de ces oiseaux. Les autorités se sont efforcées d'encourager, par un usage soigneusement contrôlé des feux, la poussée des légumineuses sauvages que consomment les dindons, de cultiver des plantes qui servent à les nourrir et les abriter, et d'empêcher, en barricadant la zone de leur habitat, tout empiètement du bétail domestique.

\*\*

Le Condor de Californie (*Gymnogyps californianus*), qui figure sur la liste, dressée à Lake Success, des oiseaux menacés d'extinction, est protégé dans la réserve forestière Los Padres, en Californie méridionale, dont le gardiennage est assuré par le Service forestier des Etats-Unis et la National Audubon Society. L'aire de nidification de ce magnifique rapace était sérieusement menacée par la proximité de l'homme, et le problème de sa protection avait soulevé de graves débats entre les prospecteurs de pétrole, abondant dans la région, et les ornithologistes. Il semble que ces derniers soient parvenus à soustraire à l'exploitation la zone immédiate où se reproduit le condor et que le chiffre de la population demeure stable.

\*\*

Des nouvelles nous parviennent au sujet du Key-deer de Floride, dont il a été fait mention dans le n° 3, vol. I, de ce *Bulletin* (mai 1952) et qui fait partie de la liste de mammifères menacés d'extinction établie à Caracas. Au dernier recensement, soixante-dix individus auraient été dénombrés, ce résultat étant dû à la vigilante surveillance qu'assurent la National Wildlife Federation, le United States Fish & Wildlife Service et la Florida Game and Freshwater Fish Commission. Des spécialistes de la Smithsonian Institution contribuent à l'œuvre de sauvetage en apportant fréquemment leurs conseils.

**Suisse.** — La Ligue Suisse pour la Protection de la Nature vient d'acquiescer un vaste territoire, à proximité du col de Maloja, qui comprend une forêt intéressante par sa flore, ainsi que toute une série de « Marmites de Géants », curieux témoins géologiques des époques glaciaires, d'une valeur scientifique considérable. Cet achat n'a été possible que grâce à la vente des « écus d'or » en chocolat, au profit de la protection de la nature. Cette initiative fut prise par la Ligue suisse et le « Heimatschutz » peu après la dernière guerre, au moment où le rationnement du chocolat devait rendre son succès certain; elle rencontre depuis lors, chaque année, le même excellent accueil auprès du peuple suisse.

**Uruguay.** — Un nouveau rouage officiel vient d'être créé en Uruguay, chargé de tracer un programme de protection de la nature et d'administrer les Parcs Nationaux : le « Departamento de Parques Nacionales », qui dépendra du Ministère des Travaux Publics. L'Uruguay possède jusqu'à présent trois surfaces réservées (environ 2.860 ha), mais espère pouvoir, dans un proche avenir, y inclure une région, représentative des aspects du pays ainsi que de sa faune et de sa flore endémiques, qui atteindrait une superficie totale de 12.000 ha.

**Les rapaces du Maroc.** — Grâce à l'action de M. J. B. Panouse, de l'Institut Scientifique Chérifien, et à la compréhension de la Direction des Eaux et Forêts du Maroc, le Conseil Supérieur de la Chasse du Protectorat a pu décider que tous les rapaces qui figuraient précédemment sur la liste des animaux nuisibles seraient rayés de celle-ci et que leur chasse ne serait dorénavant autorisée que dans les conditions qui régissent celle du gibier sédentaire. Voilà une heureuse mesure dont l'opportunité apparaîtra à chacun quand nous aurons rappelé que le nombre de rapaces tués au Maroc en 1952 a atteint 3.000, dont près de 1.500 éperviers, et que les équilibres naturels ne sont pas régis par des lois mathématiques simples, sauf quand il s'agit des rapports entre deux espèces animales déterminées. En fait, il est rare qu'une proie ne soit attaquée que par un seul prédateur, et l'intervention fréquente de l'homme contribue encore à compliquer le jeu de ces équilibres. Ainsi, les rapaces diurnes font grande consommation de rats; leur destruction par l'homme provoque l'augmentation de ceux-ci, augmentation qui se répercute fâcheusement sur les perdreaux de l'Oued Cherrat, si bien que le profit tiré de la disparition d'oiseaux nuisibles au gibier est rapidement compensé par les méfaits causés sur ce même gibier par l'augmentation d'une autre espèce animale, pareillement en butte aux attaques des rapaces.

**Projets de Parcs Nationaux.** — En Nouvelle-Zélande, un projet a été mis sur pied en vue de créer un Parc National qui engloberait la totalité des massifs de Tararua et s'étendrait, si possible, jusqu'à la baie de Palliser, en passant par les Rimutakas. Les forêts de Tararua constituent des réservoirs hydriques et servent de régulateurs à l'égard des eaux de ruissellement, en même temps que d'obstacles à l'érosion.

\*\*

Au Canada, l'Association de la Province de Québec pour la Protection du Poisson et du Gibier poursuit depuis de longues années sa lutte en vue d'obtenir l'établissement d'un Parc National sur le mont Tremblant, à proximité de Montreal.

\*\*

L'Allemagne ne possède pas encore de Parc National et l'ambition de nombreux naturalistes consisterait à conférer un tel statut à la magnifique région méridionale des Alpes de Berchtesgaden, « le Yellowstone allemand », contrée riche en paysages grandioses, en faune et en flore typiques, qui deviendrait le Parc National du Konigssee.

### EDUCATION.

**Un exemple à suivre.** — Un quotidien de province français, « l'Yonne républicaine », vient à l'aide des oiseaux utiles, dangereusement traqués par les chasseurs et voués aux méfaits croissants des produits antiparasitaires. Son numéro du 24 juin 1953 est en partie consacré à cette heureuse campagne qu'inaugure la renaissance de la Société Protectrice des Oiseaux de l'Yonne. Le Professeur A. Urbain insiste à ce propos sur la nécessité d'organiser un enseignement scolaire approprié, qui mette l'enfant en contact avec la vie et les mœurs des oiseaux, qui lui apprenne le parti que l'avion, par exemple, apporte à la connaissance de leurs migrations, comment on peut calculer par le radar la vitesse de leur vol. Il signale le rôle des réserves où sont mis à la disposition de ces animaux nichoirs et nourriture. D'autres articles placent en exergue les phrases de Michelet, d'André Theuriet, d'Henri Fabre, amis des oiseaux, et les paroles de l'Evangile à leur propos. Mais surtout on rappelle l'utilité des oiseaux dans la sauvegarde des récoltes, celle par exemple d'un couple de mésanges qui durant les vingt-et-un jours de la couvaison consomme 40.000 chenilles. Le rôle des bergeronnettes, des grives, des étourneaux, du moineau lui-même est mis à ce propos en évidence, de même que celui, essentiel, des « becs crochus » que la superstition populaire accable sous le nom « d'oiseaux de malheur » et qui sont cependant parmi les meilleurs auxiliaires de l'agriculture : effraies, hulottes et autres rapaces nocturnes. Face à ce bilan, le journal mentionne les effroyables massacres qui s'aggravent sans cesse, et proteste contre des textes officiels regrettant la disparition progressive des tenderies aux grives, prétendue nuisible aux intérêts de la gastronomie et du tourisme français! Félicitons « l'Yonne républicaine » pour le déclenchement de cette croisade en faveur de l'oiseau « qui peut vivre sans l'homme, mais sans lequel l'homme ne peut vivre ».

**En Allemagne.** — L'association, membre de l'U.I.P.N., « Schutzgemeinschaft Deutsches Wild », Viktoriastrasse 25, Munich 23, s'est chargée de distribuer en Allemagne, en Autriche et en Suisse la version en langue allemande de la brochure « Qu'est-ce que la Protection de la Nature », préparée par l'Union et dont l'édition a été financée par l'Unesco. Une copie en a été envoyée à tous les représentants de la presse quotidienne, accompagnée d'une circulaire leur enjoignant de signaler la publication. Des exemplaires ont aussi été diffusés par l'entremise des Ministères intéressés de chaque Etat.

La « Schutzgemeinschaft » s'est aussi occupée de la préparation de 200.000 affiches représentant une dizaine de motifs différents, illustrant la protection de la nature et de leur distribution gratuite. Au cours de cette année, une nouvelle série en couleurs, d'un format légèrement différent, sera distribuée aux intéressés.

**En France.** — La leçon consacrée à la protection de la nature, préparée par l'U.I.P.N., a été admirablement adaptée aux contingences françaises par M. L. Guilloteau, directeur du Bureau Interafricain des Sols, Paris. Grâce à l'intervention de M. A. du Vigneaux, directeur général des Eaux et Forêts de France, un tirage de cette leçon a été adressé par ce département à tous les forestiers chargés de cours dans les écoles normales d'instituteurs.

**En Grèce.** — Quinze mille maîtres d'école ont été touchés par la « Tribune des Instituteurs », qui a publié la leçon-type destinée aux élèves des écoles primaires. En outre, la presse quotidienne a diffusé plusieurs appels et la radio nationale a réservé une émission spéciale à « l'Homme et la Nature ».

**BULLETIN D'INFORMATION**  
de l'Union Internationale pour la Protection  
de la Nature,

publié par le Secrétariat de l'U.I.P.N.,  
42, rue Montoyer, Bruxelles  
(Belgique)

**CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNION.**

*Président :*

CH. J. BERNARD, Suisse.

*Vice-Présidents :*

H. J. COOLIDGE, É.U.A.  
W. H. PHELPS Jr., Venezuela.  
G. F. HERBERT SMITH, R.U.

*Membres :*

I. P. BARCLAY-SMITH, R.U.  
E. BELTRAN, Mexique.  
B. BENZON, Danemark.  
M. C. BLOEMERS, Pays-Bas.  
N. DAHLBECK, Suède.  
R. A. FALLA, Nouvelle-Zélande.  
O. FOURNIER, Canada.  
I. N. GABRIELSON, É.U.A.  
W. GOETEL, Pologne.  
TH. MONOD, France.  
J. VELLARD, Pérou.

*Secrétaire Général :*

J.-P. HARROY, Belgique.

L'U.I.P.N. est composée de Gouvernements, administrations, établissements publics et organisations nationales ou internationales :

A. — Les Gouvernements deviennent membres dès notification au Secrétaire Général de l'Union de leur adhésion à la Constitution. La cotisation gouvernementale est fonction de la population du pays.

B. — Les administrations, établissements publics, organisations nationales ou internationales sont admis dans l'Union par une décision du Conseil Exécutif, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale. La cotisation annuelle de cette deuxième catégorie de membres est fixée à la contrevaletur de 50 \$ U.S.A.

Tous renseignements supplémentaires et, notamment, un exemplaire des statuts de l'U.I.P.N., peuvent être obtenus au Secrétariat, 42, rue Montoyer, Bruxelles.

**ENRICHISSEMENT NOS CONNAISSANCES.**

A propos de l'usine marémotrice de la Rance. — Nous nous sommes faits l'écho, dans notre *Bulletin* n° 1, de 1953, de l'émotion qu'avait soulevée en France le projet de construction, sur la Rance, d'une usine « marémotrice » dont certains craignaient l'effet d'ensablement sur le port de Saint-Malo. L'éminent ingénieur, M. Fr. de Maublanc, vient de calmer les inquiétudes ainsi manifestées. Il ne faut pas oublier, écrit-il, que la Rance constitue plutôt un golfe qu'un fleuve ou même qu'un estuaire, et que les matériaux qu'elle transporte sont loin d'être comparables à ceux des eaux fluviales, ce que confirme la très faible importance des dragages effectués dans ces dernières années aux abords du port de Saint-Malo. Une modification du régime des courants ne saurait donc, en raison de la ténuité des matériaux solides, modifier l'ordre de grandeur des mouvements de ceux-ci. Quant au sable qui est transporté près du fond, par saltation, dans l'estuaire de la Rance, il produit des bancs qui offrent une remarquable stabilité, compatible avec certain va-et-vient dans les apports et leur disparition ultérieure. Ainsi, l'usine projetée, si elle doit modifier le régime des courants, ne conduira qu'à de légers changements dans l'équilibre actuel, et, de toute façon, cet équilibre nouveau ne saurait être moins stable que l'ancien. D'ailleurs, les techniciens possèdent le moyen de remédier, le cas échéant, par des chasses, aux modifications qui pourraient s'exercer sur le remplissage ou le vidage de l'estuaire. Il semble donc bien, d'après ces précisions, que les effets de la construction de l'usine ne sauraient s'exercer sur le port de Saint-Malo. Nous savons encore que le projet donne en partie satisfaction aux exigences légitimes des protecteurs de la beauté du site. Il resterait encore les doléances des biologistes, qui pourraient déplorer les conséquences funestes apportées à la composition et aux équilibres actuels de la faune, de la flore et du plancton de la basse Rance. Les modifications ainsi apportées mériteraient d'être suivies par des naturalistes dans une étude qui ne peut manquer d'intérêt. Ce serait là l'occasion d'appliquer l'un des vœux exprimés à Caracas par la troisième Assemblée Générale de l'U.I.P.N. en ce qui concerne la collaboration entre hydroélectriciens et écologistes.

**COMMUNIQUÉS.**

Le concours doté d'un prix de 250 dollars, organisé en vue de choisir un emblème pour l'U.I.P.N., devait être clos le 15 août de cette année. La limite d'envoi des projets a été reportée au 1<sup>er</sup> décembre 1953. Le Jury international chargé de choisir le dessin gagnant, se réunira, très probablement à Paris, dans le courant du mois de janvier 1954.

\*\*

La Commission Internationale pour la Protection des Régions Alpines se réunira à Salzbourg, le 15 septembre 1953, à la veille du jour où débiteront les séances techniques de l'U.I.P.N. Tous les participants à cette dernière réunion sont invités à assister aux assises de la Commission.

\*\*

Le cinquième Congrès International de la Science du Sol se tiendra à Léopoldville, au Congo Belge, en août 1954. C'est aux pédologues du Congo Belge qu'a été confiée la tâche d'organiser ce Congrès au cours duquel la Belgique s'efforcera de développer la collaboration internationale dans un domaine scientifique et technique qui intéresse au plus haut point la conservation des ressources de la planète. Les personnes désireuses de se documenter sur ce Congrès s'adresseront au Secrétariat général de celui-ci, 12, rue aux Laines, Bruxelles, Belgique.

**AU HASARD DE NOS LECTURES.**

« Dans le passé, où les communications étaient restreintes, ce problème (de la nourriture) se posait séparément dans les divers pays et se manifestait par des famines locales qui réduisaient les populations de façon plus ou moins considérable. Les invasions, qui étaient d'ailleurs en partie provoquées par la pénurie alimentaire, étendaient ces fléaux. Mais, dans un avenir proche, la menace de la famine se posera à l'échelle mondiale et avec une gravité jamais encore atteinte. »

Extrait d'un article de M. CAULLERY, membre de l'Institut de France  
(*Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Tunisie*, tome V, 1952, p. 89).

« Etant donné que ... »

... « Le Directeur Général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a déclaré que la production de denrées alimentaires ne se développe pas au même rythme que la population, et que les quantités d'aliments disponibles par habitant demeurent moins élevées qu'avant la deuxième guerre mondiale, époque où plus de la moitié de la population du globe souffrait déjà d'une alimentation insuffisante... ».

Extrait de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la F.A.O.  
à sa 411<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 1952.

« Cependant le tableau n'est pas entièrement sombre. Il n'y a aucun doute que le monde s'éveille définitivement au péril. Le seul fait de la création de l'U.I.P.N., ses activités et la production d'un livre tel que « L'Etat, de la Protection de la Nature dans le Monde » auquel ont contribué soixante-dix pays, montre l'évidence de cette affirmation ».

Extrait de l'Editorial « World Nature Protection », du  
*Bulletin de la Forest and Bird Protection Society of New Zealand*, février 1952, p. 3.

**FILMS.**

Un film vient d'être réalisé par le Service Forestier du Département de l'Agriculture des Etats-Unis, « World Life and Human Touch ». Il s'agit de l'aménagement et de la protection des forêts en vue d'assurer la pérennité de la vie sauvage qu'elles contiennent.